



BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 29 avril 2024, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 22 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 représentants 46 voix
 Nombre de membres présents : 17 représentants 27 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 20 représentants 30 voix

Délibération n° BS-2024/05

Objet : Aide à la construction de bâtiments agricoles ou d'activité en AOC Bois de Chartreuse

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	BREYTON Stéphanie
REY Freddy	CHAVAND Christelle
	CLOUZEAU Dominique
	ESCARON Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	EYMERY Clémentine
GERIN Anne	
	MOREL Véronique
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
GUIGUE Gilbert	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	BOIX-NEVEU Arthur
	BOUZON Elodie
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	LAVAL Sylvain
	POZO Jean-Christophe
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	DEPINOIS Marc
	PICHON-MARTIN Bertrand

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	GUSMEROLI Stéphane à ESCARON Dominique
	DELPHIN Maurice
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	MONIN Michelle
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
BAABAA Jimmy à BOIX-NEVEU Arthur	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
HABFAST Claus à CLOUZEAU Dominique	MOLLIERE Denis
BONNARDON Pierre	

Votants (en voix) : 30
 Exprimés (en voix) : 30
 Pour : 30
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Aide à la construction de bâtiments agricoles ou d'activité en AOC Bois de Chartreuse

Environ 70% des bois utilisés dans la construction en région sont issus de l'importation. Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes a pour ambition de mettre en œuvre une politique volontariste encourageant la valorisation des bois locaux. Cette volonté permet de générer de l'emploi local non délocalisable et offre la possibilité aux entreprises de gagner des parts de marchés. Cela permet en outre de réduire l'empreinte carbone et de mieux gérer les forêts.

Durant la période 2002-2014, le Parc de Chartreuse a soutenu la réalisation de bâtiments en bois local. Ce soutien a permis d'accompagner la réalisation de plus de 40 bâtiments. L'AOC Bois de Chartreuse ayant été validée par le ministère en charge de l'Agriculture en octobre 2018, il est maintenant possible de valoriser des sciages tracés et marqués dans les constructions bois sur le territoire.

Description

L'opération a pour objectifs :

- renforcer l'image du bois local dans la construction,
- valoriser l'utilisation du bois local comme matériau de forte qualité environnementale,
- soutenir l'intégration architecturale des bâtiments agricoles et d'activité,
- réduire l'empreinte carbone et participer à une meilleure gestion des forêts,
- générer de l'emploi local non délocalisable.

Plan de financement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Construction de bâtiments bois	45 000 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes	45 000 €
Total dépenses	45 000 €	Total recettes	45 000 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- **D'approuver l'opération et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à faire la demande de financement auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce projet.**

Ainsi fait et délibéré le 29 avril 2024,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 02 MAI 2024

